

Banff, le 29 juin 1999

RÉSOLUTION DU CONSEIL N^o 99-06

Adoption de la version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement

LE CONSEIL :

AYANT adopté, le 13 octobre 1995, à Oaxaca, les *Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (les « Lignes directrices »);

TENANT COMPTE du fait que le paragraphe 19.1 des Lignes directrices stipule que le Conseil amorcera un processus de révision du fonctionnement de ces lignes directrices;

CONSIDÉRANT que la version révisée des Lignes directrices a été rendue publique le 26 juin 1998, à Mérida, en vue de la soumettre à un processus public d'examen et de commentaires sous la direction du Comité consultatif public mixte (CCPM);

ATTENTIF aux commentaires reçus du public et à l'avis n^o 99-01 que le CCPM lui a présenté le 25 mars 1999 concernant cette version révisée;

CONSTATANT que les modifications apportées aux Lignes directrices sont destinées à améliorer la transparence et l'équité du processus public relatif aux communications et sont conformes au paragraphe 11(4) de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement*, et reconnaissant l'engagement du Conseil face à un processus qui respecte le rôle décisionnel du Secrétariat aux termes de l'article 14 de l'Accord;

RAPPELANT l'importance toujours actuelle de parachever les travaux relatifs aux règles de procédure types (partie V) et la décision du Conseil, prise à Mérida le 25 juin 1998, voulant que les règles de procédure types prévues à l'article 28 de l'Accord (partie V) seraient parachevées dans les mêmes délais que la révision des Lignes directrices;

APPROUVE, par les présentes, la version révisée des Lignes directrices en annexe, en prévision d'un parachèvement rapide des travaux relatifs aux règles de procédure types (partie V).

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

Carol M. Browner
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

Julia Carabias Lillo
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Christine Stewart
Gouvernement du Canada